

<b>Axe n°4</b>	<b>Développement de l'économie du territoire</b>
<b>Objectif</b>	<b>4.1. L'installation et la transmission sont facilitées et les porteurs de projets réussissent leur installation</b>
<b>Action 5 – Accompagner l'installation d'une ferme Terre de Liens sur une commune du Pays Cœur d'Hérault</b>	
<b>Contexte et problématique</b>	
<p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD)</b> portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b> porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>Terre de Liens, partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault agit sur <b>la préservation de la vocation agricole des terres</b> par différents aspects, et notamment par l'acquisition de fermes. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Terre de Liens est habilitée à recevoir des donations et legs de terres et de fermes. Elle s'engage à conserver les terres sans les revendre et de favoriser l'installation agricole. La fondation s'engage formellement à respecter les volontés du donateur (maintien de la vocation agricole, pratique de l'agriculture biologique, traction animale, entretien du patrimoine...). Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, Terres de Liens a acquis une ferme sur le plateau du Larzac avec l'installation d'un éleveur ovin qui produit de la viande bio. Une inauguration de la ferme est à prévoir, qui servira également de journée de sensibilisation sur le thème du pastoralisme méditerranéen. L'acquisition d'une autre ferme est en cours sur Aniane pour venir conforter un agriculteur bio. Pour ces actions d'acquisition de ferme, Terre de Liens peut être amené à travailler en partenariat avec la Safer Occitanie, Terres Vivantes, la Chambre d'Agriculture 34, et les communes sur lesquelles sont implantées les fermes. Le CEN Occitanie peut également intervenir.</p> <p>L'animation autour de cette démarche d'acquisition de ferme permet d'instaurer <b>un dialogue avec les communes sur la transmission et l'installation</b>, et les enjeux qui y sont liés. Ce mode d'acquisition particulier est également un bon outil foncier pour préserver le foncier agricole, puisqu'il y a un engagement formel à ce que la terre agricole acquise, reste en agricole. Il permet concrètement l'installation mais aussi les fermes acquises deviennent des vitrines pour accueillir des journées de sensibilisation aux élus et au grand public sur les enjeux de la préservation des terres agricoles. Ce sont ces actions de sensibilisation et l'animation du dialogue territorial qui sont</p>	

présentés comme action 5. Une première phase de repérage sur les communes du Pays Cœur d'Hérault aura lieu (potentiel projet à Lodève identifié) et permettra ensuite d'entrer dans la phase opérationnelle.

### Description de l'action

#### Périmètre choisi

Communal (1 commune du Pays Cœur d'Hérault)

Dans l'action d'acquisition d'une ferme Terre de Liens, certaines phases sont présentées pour l'AAP Coopération :

- Initier un travail partenarial avec les communes et EPCI sur l'instruction d'une ferme, réunions avec les communes pour discuter des orientations et besoins
- Animer le réseau de partenaires participant à l'instruction de la ferme
- Mobiliser les partenaires de l'installation et de la transmission agricole pour organiser un événement de sensibilisation à l'inauguration de la ferme et animer cette journée

Des communications sur le projet et la journée de sensibilisation seront attendues.

### Mise en œuvre

#### Calendrier

**Courant 2024 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2025** : repérage de fermes et de cédants potentiellement intéressés par la démarche (phase étude)

**3<sup>ème</sup> trimestre 2025** : début de la phase opérationnelle = échanges avec les élus de la commune où s'implante la ferme, création du réseau de partenaires

**Courant 2026** : inauguration et journée de sensibilisation sur la ferme avec une thématique en lien avec les enjeux d'installation et de transmission agricole

#### Animation interne ?

Non

#### Prestation mobilisée ?

Oui

#### Autres acteurs concernés / Partenaires

Terre de Liens, Safer Occitanie, Terres Vivantes, Chambre d'Agriculture 34, Communes, CEN Occitanie

#### Etudes et diagnostics préalables

Premières démarches d'acquisition d'une ferme  
Terres de Liens : repérer la commune, la ferme, échanges avec le cédant, définition du projet à transmettre etc...

#### Coût prévisionnel (HT)

Devis en cours

#### Indicateurs

Nombre de partenaires mobilisés  
Journée de sensibilisation réalisée  
Communications

### Compétences requises pour la prestation

- Compétences techniques sur le foncier agricole, l'acquisition foncière
- Compétences sur l'installation et la transmission agricole
- Compétences transverses selon le type de cultures, les pratiques

